

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 avril 2021

Le 13 avril deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Marcel MILACHON, Maire de VILLEBOUGIS.

Présents : Mmes BAUDRIER Françoise, DEBROSSE Adeline, COLOMBERT Sabrina Messieurs BONNINGUES Louis, KANIAK Nicolas, MILACHON Éric, MILACHON Marcel, MILLET Daniel, PELISSIER Patrick, PETIT Rémi, POINCET Pascal, SIMON Bernard, SIX Etienne.

Absent excusé ayant donné pouvoir : M. TOMCZYK Alexandre à M. MILACHON Marcel

Absent : M. VELLA Angelo

Secrétaire de séance : M. POINCET Pascal

Nombre de conseillers en exercice 15 ; Nombre de conseillers présents 13 ; Convocation adressée le 6 avril 2021

Ordre du jour

COMMUNE

- Affectation du résultat 2020,
- Devis panneaux de direction dans la forêt,
- Subventions aux associations communales et extérieures 2021,
- Participation aux frais de scolarité 2021,
- Vote des taux de la fiscalité locale 2021,
- Acquisition de la parcelle B 788,
- Budget 2021,
- Affaires diverses.

Ajout à l'ordre du jour

- Devis produits démoussage pour le clocher de l'Eglise,
- Devis pour l'installation d'une ligne analogique au foyer communal.

Le compte-rendu de la séance du 16 mars 2021, l'ordre du jour et l'ajout sont adoptés à l'unanimité.

Un hommage est rendu à M. NEZONDET Daniel, conseiller municipal de 1977 à 2008.

DEVIS POUR L'ACQUISITION DE PANNEAUX DE DIRECTION DANS LA FORET ET D'INDICATION DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Maire expose au conseil municipal un devis d'ADECOM pour la réalisation de panneaux de direction des chemins communaux dans la forêt de Bruneau et des panneaux pour indiquer la bibliothèque pour la somme de 312 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Adopte à l'unanimité le devis,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

DEVIS POUR L'ACHAT DES PRODUITS POUR LE DEMOUSSAGE DU CLOCHER DE L'EGLISE

Le Maire expose au conseil municipal un devis de l'entreprise BARBOT pour acheter les produits et le pulvérisateur électrique pour le démoussage du clocher de l'Eglise pour la somme de 1 058.59 € HT.

Le Maire précise au conseil municipal qu'un devis sera demandé pour la location d'une nacelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Adopte à l'unanimité le devis,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

DEVIS POUR L'INSTALLATION D'UNE LIGNE ANALOGIQUE AU FOYER COMMUNAL

Le Maire expose au conseil municipal que le rapport de la commission de sécurité suite à l'inspection du foyer rural indique la nécessité (selon la réglementation en vigueur) d'installer une ligne de téléphone analogique.

Le Maire expose au conseil municipal un devis d'EVA TECHNOLOGIES pour la somme de 309.95 € HT. L'abonnement mensuel est de 5 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Adopte à l'unanimité le devis,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le Maire expose au conseil municipal l'affectation du résultat 2020 comme suit :

- Excédent de fonctionnement (002).....451 182.06 €
- Déficit d'investissement (001)..... 96 962.83 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)..... 119 762.83 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2020.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET EXTERIEURES

Le Maire expose au conseil municipal les subventions aux associations communales et extérieures qui seront allouées pour 2021 comme suit :

Associations	Subventions pour 2021
AHVOL	25,00 €
Association Centre de l'Orval	50,00 €
Association FAF de Saint Valérien	50.00 €
Association Française Myopathies	50,00 €
Club de foot de Saint Sérotin	50,00 €
Club de Gymnastique pour Adultes Villebougis	600,00 €
Donneurs de sang bénévoles du Sénonais	50.00 €
GIDON (ragondins)	50,00 €

Les Amis de l'Ecole	2 000,00 €
Les Restaurants du Cœur	85.00 €
Maison Familiale Rurale de GRON (3 élèves x 80 €)	240,00 €
Prévention routière	25.00 €
Rencontres Culturelles du Gâtinais	50.00 €
Société horticole de Sens	75.00 €
Tennis de table de DOMATS	100,00 €
UNA	150,00 €
USPG – section Hand Ball	200.00 €
USPG –Union sportive du plateau du Gâtinais	150.00 €
Total	4 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le montant des subventions proposé pour les associations communales et extérieures.

PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2019/2020

Le Maire expose au conseil municipal que 7 élèves extérieurs à la commune fréquentent l'établissement scolaire de Villebougis.

Le Maire expose au conseil municipal le coût pour un élève de :

- Maternelle : 991.61 €,
- Primaire : 545.80 €,
- Élémentaire : 584.17 €.

Une convention sera signée avec chaque commune concernée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Adopte à l'unanimité le coût de la participation aux frais scolaires,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2021

Le Maire indique au conseil municipal que, depuis de très nombreuses années, le taux d'imposition des taxes sur le foncier bâti est resté inchangé.

De plus, l'Etat diminue les dotations des communes depuis presque 5 ans.

Les charges ne cessent d'augmenter. Le Maire propose de relever le taux des taxes du foncier bâti à hauteur de 0.89 points supplémentaires.

Du fait de la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat nous compense cette baisse en nous attribuant la taxe départementale qui est de 21.84 %. Il est donc proposé le taux total de 37 % au lieu de 36.11 %.

Ces taux nouveaux engendreront une recette d'environ 4 000 €.

- Taxe foncière sur bâti..... 37.00 %

(part départementale 21.84 % + part communale 15.16 %) soit une augmentation de 0.89.

- Taxe foncière sur non bâti.....36.92 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à 3 abstentions, 3 contre et 7 pour les taux des taxes locales pour l'année 2021.

ACQUISITION PARCELLE B 788

Le Maire expose au conseil municipal l'acquisition de la parcelle cadastrée B n° 788 située à l'angle de la Grande Rue et de la route de Fouchères pour la somme de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité

- L'acquisition de la parcelle citée ci-dessus,
- Charge et autorise le Maire à rédiger l'acte administratif et à signer tous les documents s'y afférent.

COMMUNE : BUDGET 2021

Le Maire expose au conseil municipal le budget 2021 comme suit :

- Section de fonctionnement

Dépenses : 504 235.60 € ; Recettes : 805 845.06 €

- Section investissement

Dépenses : 241 114.83 € ; Recettes : 264 409.43 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le budget au titre de l'exercice 2021.

AFFAIRES DIVERSES

- Le Maire informe le conseil municipal d'un projet de sensibilisation relatif à la zone 30 dans le centre bourg confectionné par les enfants de l'école. Le conseil municipal est favorable sur le principe. Des devis seront demandés.
- Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'acquérir des guirlandes de Noël à hauteur de 1 000 €. Le conseil municipal est favorable sur le principe. Des devis seront demandés.
- Le Maire informe le conseil municipal que des bénévoles démissionnent de la bibliothèque.

Séance levée à 22 h 10

Le Maire
Marcel MILACHON

Le secrétaire de séance
POINCET Pascal